

Haute Vallée de Chevreuse (HVC) : Choisissons ENSEMBLE notre devenir !

Le 25 juin dernier, la presse locale informait sur l'intention des maires de Chevreuse et Saint-Lambert de quitter la **Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)** pour intégrer la **Communauté de Communes de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY)**.

Cette intention a été ensuite confirmée par une lettre co-signée des deux maires, adressée au préfet des Yvelines. Aucune communication préalable n'avait été faite auprès des communes partenaires du **Territoire de la Haute Vallée de Chevreuse (THVC)**. Aucune consultation spécifique sur ce sujet n'a été menée auprès des habitants des communes concernées ou de leurs conseils municipaux nouvellement élus.

Cette demande de rattachement n'a pas été retenue pour l'instant par les autorités publiques. Cela nous donne l'opportunité d'aborder à nouveau et de manière complète et participative, tous les aspects liés à ce sujet. Il nous met tous, habitants du territoire, élus ou non, devant nos responsabilités en ce qui concerne les choix pour notre avenir.

Ce débat sera d'autant plus serein que nous sommes loin de toute échéance électorale.

Un groupe d'habitants et d'élus de diverses communes du THVC a exprimé dès le 26 juin, des réserves sur la stratégie des maires de Chevreuse et de Saint-Lambert et a développé d'autres propositions :

- **Eviter le risque d'éclatement des communes** du THVC, qu'impliquerait *de facto* le rattachement de Chevreuse et de Saint Lambert à la CASQY ;
- Nécessité d'**élaborer un « projet commun territorial »**, entre toutes les communes de la THVC, en particulier celles composant la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;
- Nécessité d'**impliquer les habitants du territoire** - au travers d'associations ou du fait de leurs compétences - en tant que parties prenantes, avec les élus, dans l'élaboration de ce projet ; comme ce fût le cas lors de la création du cœur historique du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse !

Cette première (ré)action a été suivie d'autres, menées en direction des habitants comme des élus, communautaires ou municipaux. Il en a résulté des courriers institutionnels, des prises de positions, des pétitions... **Bref, une véritable mobilisation citoyenne...** en période de vacances estivales ! **Preuve que le sujet intéresse et qu'encore plus d'informations, de consultations et d'échanges permettront à chacun de se positionner réellement en connaissance de causes.**

C'est aussi dans ce contexte qu'est créée l'association:

« **Promotion et Valorisation du Territoire de la Haute Vallée de Chevreuse – ProVal-HVC** ».

ProVal-HVC a pour objectif de contribuer, avec toutes les autorités concernées par ce sujet, à ce que la société civile de notre territoire soit à nouveau impliquée dans ce débat, qui nous engagera pour des décennies à venir.

L'objet de **ProVal-HVC** ainsi que son périmètre d'action figurent au dos de ce tract.

Si vous souhaitez vous aussi contribuer à ce projet, vous impliquer ou simplement être informé(e), alors n'hésitez pas : Prenez contact avec nous !
Pour cela, dès à présent, un mail : contact@proval-hvc.fr

PROVAL-HVC* – STATUTS

(EXTRAITS – DEPOT EN COURS)

ARTICLE 2 : OBJET

Préambule

Depuis janvier 2013, l'administration du Territoire de la Haute Vallée de Chevreuse (THVC) est dévolue à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC). Les communes qui la composent actuellement font toutes parties du noyau historique du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR). Un PNR qui s'est créé sous l'impulsion d'habitants regroupés en associations et d'élus locaux, sans aide extérieure. Depuis 2011, le PNR s'est élargi à 51 communes, bien au-delà du THVC. A l'origine (1985), le PNR avait pour vocation la préservation du patrimoine environnemental du THVC.

Au fil du temps, sous l'impulsion du dynamisme de ses habitants, de ses associations et de ses élus, toutes communes confondues, le THVC s'est progressivement forgé une forte identité, en totale symbiose avec son environnement. Le THVC est dorénavant un véritable bassin de vie.

Cependant, compte tenu des transformations successives touchant sa gestion (évolution du périmètre du PNR en 2011 ; de la législation intercommunale en 2011 puis 2013 ; reconfiguration en cours des intercommunalités...), le THVC se trouve dans la nécessité de formuler expressément son « projet commun de territoire et de vivre ensemble » (PCTHVC).

Objet

L'association a pour objet de travailler au « projet commun de territoire et de vivre ensemble » (PCTHVC) de manière participative et ouverte, en appui du dispositif que doit créer la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) à cette fin, et ceci dans la continuité et l'esprit des pionniers du Territoire de la Haute Vallée de Chevreuse (THVC) dont la volonté a conduit à la création du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

Dans ce cadre et pour cet objet, l'association entend, notamment :

- contribuer activement à la mise en place de la structure du projet en étant force de proposition sur la démarche et les mécanismes opérationnels, avec la conviction de la valeur des approches participatives et collaboratives ;
- participer es qualité aux travaux de cette structure de projet ;
- contribuer à l'implication des acteurs et associations du THVC, spécialisés sur différentes compétences relevant du domaine de la vie locale ou territoriale ;
- (contribuer à) informer les habitants du THVC des enjeux, des opportunités et des challenges de l'intercommunalité, par tous moyens à sa disposition : réunions publiques, presse, internet, publications...
- contribuer au maintien d'une dynamique transversale entre toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du projet.

L'association définit ses principes dans sa Charte en faveur de l'élaboration du PCTHVC. Ladite Charte est applicable à tous ses adhérents, à l'instar des présents statuts.

ARTICLE 5 : ADHERENTS

L'association se compose de :

- membres d'honneur
- membres bienfaiteurs
- membres actifs ou adhérents

Est membre d'honneur toute personnalité reconnue, témoignant ou ayant témoigné un engagement notoire en rapport avec l'objet de l'association.

Est membre bienfaiteur toute personne engagée significativement dans le financement ou le support de l'association.

Est membre actif ou adhérent une personne à jour de sa cotisation :

- habitant ou ayant habité l'une des communes membres de la CCHVC, ou de l'une des communes qui pourraient en faire partie, étant donné leur proximité ou leur appartenance au Parc Naturel Régional, dans sa composition historique (avant 2011),
- toute personne habitant hors de ce périmètre et justifiant d'un attachement au THVC.